

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 AVRIL 2021

### DELIBERATION N° 2021-04-044-DVCS

Nomenclature : 8.9

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE BASCO LANDAIS DE BALL-TRAP**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 30 avril 2021  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 03/05/2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

**SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
 Nombre de présents : 31  
 Nombre de pouvoirs: 2  
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire présente la convention annuelle de partenariat avec le Comité Basco Landais de Ball-Trap précisant :

- les objectifs communs à la commune et à l'association pour le développement des activités au sein de l'association,
- les moyens que chaque partenaire mettra en œuvre pour les atteindre,
- les conditions d'attribution d'aides
- l'aide logistique apportée par la Ville



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet de convention,

### DÉLIBÈRE

**APPROUVE** la convention à intervenir avec le Comité Basco Landais de Ball-Trap relative au développement des activités au sein de l'association et à l'attribution d'une aide logistique sous forme d'entretien des espaces verts et du nettoyage du pas de tir et des abords.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

